



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF
AU LOT N°3 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE
DES BÂTIMENTS A Vocation
ADMINISTRATIVE CULTURELLE ET SPORTIVE
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ GUY CHALLANCIN**

**DÉCISION N° DM-20-165
EN DATE DU 30 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU la décision n° AU-19-483 en date du 3 décembre 2019 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie – lot 3 – avec la société GUY CHALLANCIN ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les mesures d'exécution rendues nécessaires pour faire face à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 et le maintien du règlement du forfait contractuel pour la période du 17 mars au 27 avril 2020 malgré la fermeture bâtiments communaux, conformément aux dispositions de l'article 6-4 de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020.

CONSIDÉRANT d'une part, la nécessité d'intégrer au marché le nettoyage régulier de la salle polyvalente située au 16 avenue G. Clémenceau à Vincennes, et d'autre part, la nécessité d'introduire au bordereau des prix unitaires de nouveaux prix relatifs à des prestations de désinfection non prévues au marché initial.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché relatif au lot n°3 - nettoyage des bâtiments à vocation administrative culturelle et sportive - avec la société GUY CHALLANCIN sise 9-11 avenue Michelet – 93400 ST OUEN, représentée par Madame Catherine CHALVIN, Présidente.

Pour la période du 17/12/2019 au 16/12/2020, le montant maximum annuel des prestations ponctuelles sur bons de commande est porté de 15 000 € HT (18 000 € TTC) à 30 000 € HT (36 000 € TTC), et une moins-value de 35 406,16 € HT (42 487,39 € TTC) est appliquée sur le montant du forfait annuel, portant le montant du marché à 452 899,01 € HT (543 478,81 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200730-lmc1H7540H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/07/2020
Date de Publication : 30/07/2020

Pour les périodes de reconduction ultérieures, le montant total annuel du marché est porté à 490 687,82 € HT (588 825.38 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200730-lmc1H7540H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/07/2020
Date de Publication : 30/07/2020